

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 10

Date de la convocation : 06/06/2024    Date d'affichage : 06/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER, M. Thibault PUGNAT

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mr Jacques ZIRNHÉLT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET),

Secrétaire de séance : Mme Mélina ISOUX

### Délibération du Conseil Municipal n°2024-032

#### APPARTEMENTS DE L'ECOLE

- Détermination du loyer de l'appartement aval de l'école

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-067 du 08 octobre 2023, suite de la nomination de l'enseignante occupant l'appartement aval de l'école au rang de professeur des écoles le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et conformément à la règlementation en vigueur, elle perd son droit à un logement de fonction.

Il a été jugé préférable qu'elle continue à l'occuper à titre payant, considérant qu'aucune demande de logement de fonction pour instituteur n'a été formulée à ce jour,

Suite à la mise à jour des tarifs sur le logement amont, il convient d'actualiser le loyer de l'appartement aval de l'école, après la lecture de « l'engagement de location », il est précisé que le montant du loyer a été fixé à 473€ mensuel à partir du 01 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**ACCEPTE** les conditions du document intitulé « Engagement de location » et précise que la location est consentie à titre précaire et révocable.

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour sa signature

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire établir les titres de recettes correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 juin 2024

Télétransmis en Sous-préfecture le 21 JUIN 2024  
Affiché le

21 JUIN 2024

Le Maire,  
Mr François PARIS

La Secrétaire de Séance,  
Mme Mélina ISOUX